

**PROCÈS-VERBAL
COMITÉ EXÉCUTIF**

**N° 226
23 mai 2017**

PROCÈS-VERBAL de la deux-cent-vingt-sixième (226^e) séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire des Chênes, tenue au centre Saint-Frédéric, 457, rue des Écoles, Drummondville (Québec), le mardi, 23 mai 2017, à 19h, sous la présidence de M. Jean-François Houle, président.

APPEL DES PRÉSENCES

PRÉSENCE (P) ABSENCE MOTIVÉE (M)

COMMISSAIRES

| | |
|-----------------------------------|-----|
| M ^{me} Andrée-Anne AUBIN | (P) |
| M ^{me} Lucie GAGNON | (P) |
| M. Jean-François HOULE | (P) |
| M ^{me} Guylaine LAVIGNE | (P) |
| M ^{me} Isabelle MARQUIS | (M) |

PRÉSENCES : 04

ABSENCES : 01

TOTAL : 05

COMMISSAIRES-PARENTS

| | |
|--|-----|
| M ^{me} Marie-Claude CHAMPAGNE | (P) |
| M. Israël POULIN | (P) |

SONT AUSSI PRÉSENTS

| | |
|---------------------------------|--|
| M ^{me} France LEFEBVRE | Directrice générale |
| M. Daniel DUMAINE | Directeur, Service des ressources humaines |
| M. Bernard GAUTHIER | Secrétaire général et directeur adjoint du Service des com. |
| M ^{me} Carmen LEMIRE | DGA - Directrice, Service des ressources financières |
| M ^{me} Chantal SYLVAIN | DGA – Directrice, Service des ressources éducatives aux jeunes |

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Jean-François Houle, président, souhaite la bienvenue aux membres du comité exécutif et aux gestionnaires de la commission scolaire.

Ouverture de l'assemblée à 19 h.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du mardi, 28 mars 2017 (No 225)
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du mardi, 28 mars 2017 (No 225)
4. Adoption du plan d'effectif 2017-2018 - Personnel professionnel (Service des ressources humaines – Dossier de décision)
5. Adoption plan d'effectif 2017-2018 - Personnel de soutien du secteur général (Service des ressources humaines – Dossier de décision)
6. Congé sans traitement pour mise à la retraite de façon progressive (Service des ressources humaines – Dossier de décision)
7. Non-renouvellement pour surplus de personnel-personnel enseignant (Service des ressources humaines – Dossier de décision) **POINT RETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR**
8. Liste des chèques émis (Mme Andrée-Anne Aubin)
9. Période réservée au président
10. Période réservée à la direction générale
11. Affaires nouvelles

LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION CE : 1677/2017

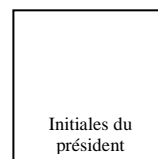
L'item 7 (*non-renouvellement pour surplus de personnel-personnel enseignant*) est retiré de l'ordre du jour.

Il est proposé par Mme Marie-Claude Champagne et appuyé par Mme Lucie Gagnon, d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2. DISPENSE DE LECTURE DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU COMITE EXECUTIF DU MARDI, 28 MARS 2017 (NO 225)

RÉSOLUTION CE : 1678/2017



CONSIDÉRANT que les membres du comité exécutif ont reçu une copie du procès-verbal dans les délais prévus par la LIP (article 170).

Il est proposé par Mme Andrée-Anne Aubin et appuyé par Mme Guylaine Lavigne, que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du mardi, 28 mars 2017 (No 225).

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

3. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU COMITE EXECUTIF DU MARDI, 28 MARS 2017 (NO 225)

RÉSOLUTION CE : 1679/2017

Il est proposé par Mme Andrée-Anne Aubin et appuyé par Mme Marie-Claude Champagne, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du mardi, 28 mars 2017 (No 225).

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

4. ADOPTION DU PLAN D'EFFECTIF 2017-2018 - PERSONNEL PROFESSIONNEL (Service des ressources humaines – Dossier de décision)

Le plan d'effectif du personnel professionnel est une image détaillée de l'ensemble des postes et de l'affectation du personnel professionnel prenant effet le 1^{er} juillet d'une année financière et valant pour toute l'année en cause. Celui-ci présente les différents corps d'emploi, par établissement et service auxquels ils sont rattachés; le cas échéant, un secteur d'activité est identifié.

Ce plan est le résultat d'une consultation des établissements primaires et secondaires, des services et des centres sur leurs besoins en personnel professionnels.

Le comité de relations de travail du personnel professionnel a été consulté sur ce plan d'effectifs, tel que le prévoit la convention collective (réf. : clause 5-6.03)

Ainsi, le 25 avril dernier, le Service des ressources humaines a présenté, au comité des relations de travail, les orientations pouvant amener des modifications au plan d'effectifs. La consultation eut lieu le 18 mai 2017.

L'adoption du plan des effectifs du personnel professionnel, tel que présenté, vous est recommandée.

RÉSOLUTION CE : 1680/2017

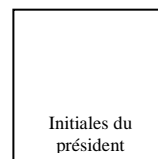
CONSIDÉRANT le projet de plan d'effectifs du personnel professionnel tel que présenté et soumis à la consultation auprès du syndicat dans les délais prescrits;

CONSIDÉRANT le respect des prescriptions de la convention collective en vigueur à l'égard de l'adoption du plan d'effectifs;

CONSIDÉRANT le règlement sur la délégation de fonctions et pouvoirs en vigueur confiant au comité exécutif l'adoption du plan d'effectifs du personnel professionnel;

CONSIDÉRANT le projet de règles budgétaires pour l'année scolaire 2017-2018;

SUITE, PAGE 4



CONSIDÉRANT la présentation préalable et la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;

Il est proposé par M. Israël Poulin et appuyé par Mme Marie-Claude Champagne :

- D'adopter le plan d'effectifs 2017-2018 du personnel professionnel, et ce, tel que présenté.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

5. ADOPTION PLAN D'EFFECTIF 2017-2018 - PERSONNEL DE SOUTIEN DU SECTEUR GENERAL (Service des ressources humaines – Dossier de décision)

Le plan d'effectif est une image détaillée de l'ensemble des postes du secteur visé et des actions et abolitions prenant effet le 1^{er} juillet d'une année financière et valant pour toute l'année en cause.

Celui-ci vise l'ensemble des postes réguliers du personnel de soutien à l'exception des postes du secteur de l'adaptation scolaire, des services de garde de même que les affectations visées par les articles 10-1.00 et 10-2.00 de la convention collective.

Conformément aux dispositions de la clause 7-3.07 de la convention collective du personnel de soutien, vous est déposé aujourd'hui, le plan d'effectif lié au secteur général du personnel de soutien pour l'année scolaire 2017-2018. Ainsi, celui-ci doit être adopté au plus tard le 1^{er} juin de l'année financière.

Ce plan d'effectif est le résultat d'une collecte de besoins auprès des différents établissements et services et a été soumis au syndicat pour fins de consultation, conformément au 2^e paragraphe de la clause 7-3.07 de la convention collective.

RÉSOLUTION CE : 1681/2017

CONSIDÉRANT le projet de plan d'effectifs du personnel de soutien (secteur général) tel que présenté et soumis à la consultation auprès du syndicat dans les délais prescrits;

CONSIDÉRANT le respect des prescriptions de la convention collective en vigueur à l'égard de l'adoption du plan d'effectifs;

CONSIDÉRANT le règlement sur la délégation de fonctions et pouvoirs en vigueur confiant au comité exécutif l'adoption du plan d'effectifs du personnel de soutien (secteur général);

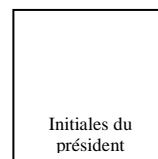
CONSIDÉRANT le projet de règles budgétaires pour l'année scolaire 2017-2018;

CONSIDÉRANT la présentation préalable et la recommandation de la direction du Service des ressources humaines.

Il est proposé par Mme Andrée-Anne Aubin et appuyé par Mme Guylaine Lavigne :

- D'adopter le plan d'effectifs 2017-2018 du personnel de soutien, secteur général, et ce, tel que présenté.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



6. CONGE SANS TRAITEMENT POUR MISE A LA RETRAITE DE FACON PROGRESSIVE (Service des ressources humaines – Dossier de décision)

Le régime de mise à la retraite de façon progressive a pour effet de permettre à une personne de réduire son temps travaillé, pour une période d'une à 5 années, dans une proportion telle que le temps travaillé ne doit pas être inférieur à 40 % de la semaine régulière de travail ou de son équivalent sur une année scolaire.

Seule la personne à temps plein participant à l'un des régimes de retraite actuellement en vigueur peut se prévaloir du régime, et ce, une seule fois. La personne visée démissionne automatiquement et prend sa retraite à la fin de l'entente.

L'octroi d'une demande visant la mise à la retraite de façon progressive est du ressort de la commission.

Ces demandes de congé sans traitement pour mise à la retraite de façon progressive vous sont soumises, mais l'octroi se veut conditionnel à la confirmation d'admissibilité de la CARRA.

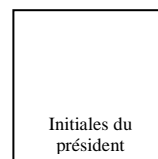
RÉSOLUTION CE : 1682/2017

Il est proposé par Mme Marie-Claude Champagne et appuyé par Mme Lucie Gagnon, d'accorder un congé sans traitement pour mise à la retraite de façon progressive aux personnes suivantes :

PERSONNEL ENSEIGNANT

| | |
|--|---|
| Gauthier François Anglais École Jean-Raimbault | Durée : 2 ans Période : 01-07-2017 au 30-06-2019 Congé : 2017 à 2019 : 19 % |
| Houle Nicole Adaptation scolaire et sociale École Marie-Rivier | Durée : 5 ans Période : 01-07-2017 au 30-06-2022 Congé : 2017 à 2022 : 20 % |
| Joyal Jean-Guy Mathématiques et sc. au secondaire École Marie-Rivier | Durée : 5 ans Période : 01-07-2017 au 30-06-2022 Congé : 2017 à 2022 : 25 % |
| Lacroix Louise Titulaire École du Sentier | Durée : 4 ans Période : 01-07-2017 au 30-06-2021 Congé : 2017 à 2021 : 20 % |
| Lincourt Nathalie Titulaire École Saint-Nicéphore | Durée : 5 ans Période : 01-07-2017 au 30-06-2022 Congé : 2017 à 2022 : 20 % |
| Mathieu Pierre Titulaire École Sainte-Marie | Durée : 5 ans Période : 01-07-2017 au 30-06-2022 Congé : 2017 à 2022 : 20 % |
| Ouellet Nicole Titulaire École Saint-Eugène | Durée : 5 ans Période : 01-07-2017 au 30-06-2022 Congé : 2017 à 2022 : 50 % (100 derniers jours 2017-2018) |

SUITE, PAGE 6



Plante Brigitte
Français
Centre Sainte-Thérèse

Durée : 5 ans
Période : 01-07-2017 au 30-06-2022
Congé : 2017 à 2022 : 27 %

Thibodeau Claire
Titulaire
École du Sentier

Durée : 2 ans
Période : 01-07-2017 au 30-06-2019
Congé : 2017 à 2019 : 20 %

PERSONNEL CADRE

Gardner Guylaine
Directrice d'école primaire

Durée : 1 an
Période : 01-07-2017 au 30-06-2018
Congé : 20 %

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

7. NON-RENGAGEMENT POUR SURPLUS DE PERSONNEL-PERSONNEL ENSEIGNANT (Service des ressources humaines – Dossier de décision)

CET ITEM EST RETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR.

8. LISTE DES CHEQUES EMIS (Mme Andrée-Anne Aubin)

Madame Aubin fait savoir que l'on a répondu adéquatement à ses questions au sujet de la liste des chèques #216.

9. PÉRIODE RÉSERVÉE AU PRÉSIDENT

SANS OBJET

10. PÉRIODE RÉSERVÉE A LA DIRECTION GÉNÉRALE

SANS OBJET

11. AFFAIRES NOUVELLES

SANS OBJET

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, M. Jean-François Houle, président du comité exécutif, procède à la levée de la séance à 19h16.

Le secrétaire général,

Le président,

Bernard Gauthier

Jean-François Houle

BG